



# Règlement intérieur de l'école privée st Pierre 2024/2025

L'école privée Saint Pierre est un lieu d'apprentissage, d'éducation et de socialisation ; les élèves y apprennent à vivre ensemble, à s'écouter, à se respecter, à se parler et à **préparer ensemble leur avenir**.

Cet apprentissage nécessite des **règles afin que les enfants puissent se construire en harmonie dans un climat serein**.

## I. Vie dans l'établissement

### Les horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h20 à 8h30 – 11h40 à 11h45 / 13h20 à 13h30 – 16h25 à 16h35

- Classe de PS : 16h25 (petite porte blanche)
- Classe de MS GS : 16h25 (porte principale)
- Classe de GS CP : 16h30 (porte principale)
- Classe de CP CE1 : 16h30 (petite porte blanche)
- Classe de CE1 CE2 : 16h35 (petite porte blanche)
- Classe de CE2 CM1 : 16h35 (porte principale)
- Classe de CM1 CM2 : 16h35 (porte principale)

L'accueil des élèves se fait **entre 8h20 et 8h30 pour tous les niveaux** au sein des classes et à **13h20** dans la cour.

Fermeture des portes à 8h30, 11h45, 13h30 et 16h45. Vous êtes invités à respecter ces horaires.

**Le portail est ouvert pendant la garderie du soir et l'étude de 17h15 à 17h25, de 17h40 à 17h50 et à la demande à partir de 18h.**

**En dehors de ces horaires d'ouverture, le portail ne sera pas ouvert (sauf circonstances exceptionnelles – prévenir le chef d'établissement au préalable)**

### Absences et retards

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir l'école dans le courant de la 1ère demi-journée (Educartable).

Les absences doivent être justifiées. Les absences répétées et injustifiées sont signalées aux autorités compétentes à partir de 4 demi-journées dans le mois.

Toute absence prévisible supérieure à 2 jours est soumise à demande d'autorisation d'absence écrite, datée et signée adressée à Mme LASSYMAKONE, chef d'établissement.

A partir du CE1, un billet de retard devra être complété dans l'Ecolien et remis à l'adulte qui vous ouvrira.

Toutes les activités inscrites au programme sont obligatoires dont l'Éducation Physique (Aviron,

Natation). L'élève ne pourra être dispensé d'EPS que sur présentation d'un certificat médical et devra alors être présent à l'école. Les présences aux célébrations et à la journée des Communautés sont également obligatoires.

### **Les sorties**

Une autorisation de sortie est demandée dès la rentrée aux parents pour les élèves quittant seuls l'établissement à 11h40 et/ou à 16h30. Toute sortie exceptionnelle sera signalée par écrit et signée par les parents.

Les élèves qui n'ont pas d'autorisation de sortie seront récupérés par leurs parents ou autres personnes majeures désignées dans la cour, puis ensemble ils quitteront l'établissement.

La sortie des élèves est prévue selon les classes à 16h25, 16h30 ou 16h35.

### **Perte et vols – Objets interdits**

Chaque élève est responsable de son matériel. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tout objet susceptible de devenir dangereux est interdit : objets pointus et tranchants et les grosses billes,

Tout objet connecté est interdit.

### **Hygiène et santé**

L'équipe éducative n'est pas autorisée à donner des médicaments aux élèves sauf dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Un élève souffrant doit rester à la maison.

### **Tenue**

Une tenue correcte et adaptée à la vie scolaire est demandée. Ne sont pas tolérés :

- Short très court
- Les t-shirts ne couvrant pas le nombril
- Les tongs

## **II. Relations parents – enseignants**

Chaque enseignant invite les parents à une réunion de rentrée pour expliquer les compétences disciplinaires travaillées pendant l'année, présenter sa pédagogie et le fonctionnement général de la classe. Il présente également ses attentes et ses exigences.

Sur rendez-vous, il est possible de le rencontrer individuellement et inversement, il n'hésitera pas à vous solliciter si cela s'avérait nécessaire.

Pour un suivi régulier de votre enfant, il est indispensable de signer toute information émanant de l'enseignant : correspondances, cahiers, évaluations. Les informations transmises sur Educartable doivent être consultées très régulièrement.

Le passage dans une classe supérieure est décidé par l'équipe enseignante.

Pour que la scolarité de vos enfants s'effectue dans les meilleures conditions possibles, il est important que vous, parents :

- ▶ vous vous préoccupiez de la situation scolaire de votre enfant.
- ▶ vous fassiez confiance à l'enseignant.

Pour une meilleure surveillance et pour une meilleure sécurité pour vos enfants, les parents :

- Ne s'attardent pas dans la cour et dans le couloir (le portail sera fermé au plus tard à 16h45).
- N'introduisent pas dans l'établissement les animaux de compagnie, même tenus en laisse.
- Ne fument pas dans l'enceinte scolaire.
- N'accompagnent pas les enfants dans leur classe.

### III. Sécurité

Toute violence, physique et verbale est interdite à l'école.

Les élèves évitent tout geste violent, font preuve de courtoisie et de respect entre eux.

Le respect des lieux et des biens communs est demandé.

### IV. Sanctions

Tout incident sera avant tout régulé par le biais du dialogue mais des écarts de conduite répétés exposent les élèves à des sanctions.

Une échelle de sanctions et réparations constituera le support des sanctions prises par l'équipe éducative.

Chaque parent a la responsabilité de lire et valider l'échelle de sanctions/réparations en début d'année.

Le règlement sera également lu et explicité avec les élèves en classe.

Ce règlement a été adopté en équipe en juillet 2024

Vous pouvez le consulter à tout moment sur le site de l'école à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

**Signature des parents**

**Signature du chef d'établissement**

**Signature de l'enfant de**

Mme LASSYMAKONE

**primaire**



